



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 octobre 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle, BENOIT Jessica

POUVOIRS : BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine), LODA Florence (FRADIN Joëlle)

Secrétaire de séance : OUVRARD Édouard

Début de la séance : 18H00.

- 1- Désignation du secrétaire de séance : M OUVRARD Édouard.
- 2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 31 août 2023.
- 3- M Le Maire informe les membres du conseil qu'il a accepté de reconduire un contrat avec la société TBI pour une mise à disposition d'une photocopieuse couleur qui sera mise en place pendant les vacances de la Toussaint dans la classe du directeur de l'école. Elle remplacera celle en noir et blanc en fonction depuis 2020 dans l'école. Durée du contrat de mise à disposition et maintenance : 5 ans pour un coût total de 69 € H.T par mois contre 67 € H.T par mois à ce jour.
- 4 et 5- M Le Maire explique que la dissolution du CCAS sera effective au 31/12/2023 et que par conséquent le budget CCAS sera transféré au budget général. M Le Maire soumet au vote ce transfert. 8 votes pour.
- 6- Demandes de subventions :
L'école Henri Matisse demande une participation de 2000 € pour ses projets pédagogiques et éducatifs pour l'année scolaire 2023/2024. Votée à l'unanimité.
L'association Agriculteur de Bretagne a fait un appel à contribution de 39€10 pour les soutenir. Votée à l'unanimité.
- 7- Une demande de revalorisation des tarifs d'eau et assainissement est parvenue à la mairie. M Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'ensemble des tarifs depuis 2018. Le conseil municipal étudie le tableau comparatif des communes, appartenant à la communauté de communes d'Oust à Brocéliande. Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2024 :
Abonnement : 65 € H.T
Consommation : 1.15 € H.T le m3
PAC : 1450 € H.T
- 8- Le contrat de travail du M DUBOIS Patrice prend fin le 3/11/2023. M Le Maire propose de lui faire un nouveau contrat de travail du 6/11/2023 au 5/07/2024, en 6/35^{ème} pour aider à l'accompagnement des enfants jusqu'à la cantine et aider au service des repas sous l'autorité de l'agent titulaire en place.
Après avoir pris connaissance des termes du contrat, les membres du conseil votent à l'unanimité ce nouveau contrat.



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

9- Suite à la demande de l'inspecteur des finances publiques les membres du conseil votent à l'unanimité la décision modificative N°8 permettant d'amortir les subventions versées en 2021 pour 250 € et votent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget assainissement.

10- La convention qui lie la commune à la SATESE (organisme de contrôle et de service d'appui technique) expire le 31/12/2023. Il convient de la renouveler pour une période de 3 ans sur les mêmes modalités que les 3 ans précédentes. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce renouvellement.

11- La nomenclature comptable change au 1/01/2024 pour les budgets : commune, lotissement Bertho, CCAS et pôle santé. La nomenclature actuelle de ces budgets est la M14 et va devenir la M57. Pour une commune de moins de 3500 habitants le comptable conseille de choisir la M57 abrégée. Les membres du conseil valident à l'unanimité le changement de nomenclature en M57 abrégée pour tous les budgets cités ci-dessus au 01/01/2024.

12- Les membres du conseil après échanges et discussions choisissent la date du 06/01/2024 à 11 heures pour la présentation des vœux du Maire et de son conseil municipal. Ils proposent d'inviter en plus des nouveaux arrivants et les parents des enfants nés en 2023.

13- Passage à plein temps (35H hebdomadaire) de la secrétaire générale.

M Le Maire explique l'accroissement de travail dû notamment aux projets en cours, à venir et les changements comptables.

Par conséquent la mairie sera ouverte le lundi.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le temps de travail de 35 heures de Mme BÉCHARD Delphine.

14- Questions/informations diverses :

ESRM : M Le Maire informe les membres du conseil du mail qu'il a reçu du président du club de football ESRM qui refuse catégoriquement la convention d'occupation du domaine publique proposée par la commune lors de sa réunion avec M Le Maire de Monteneuf et le nouveau Président de l'ESRM. M Le Maire est dans l'attente d'une nouvelle proposition.

Travaux machine à pain : en attente du devis de l'électricien

Avancée d'échelons pour les deux agents titulaires

M Le Maire lève la séance à 19 heures 50.